

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 5 avril 2018**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur André GUENEGAN**

**N° 7**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 11/04/2018  
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/04/2018  
(accusé de réception du 10/04/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Transports collectifs - Achat de deux midibus**

**La mise en œuvre du réseau de transport restructuré en juillet 2018 prévoit dans le cadre de la convention de délégation de service public de transports collectifs, l'achat de deux midibus pour 2018.**

\*\*\*

La convention de délégation de service public de transports collectifs prévoit la mise en œuvre d'un réseau restructuré en juillet 2018 et intègre dans l'évolution du parc de matériel roulant, l'acquisition de trois midibus sur les lignes les moins fréquentées.

Dans le cadre des investissements à la charge de Quimper Bretagne Occidentale, il est prévu l'achat de deux midibus pour 2018 (un midibus ayant été acquis en 2017).

Étant adhérente à la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP), la collectivité a décidé de recourir à cette association dans le cadre des achats des deux midibus pour un montant de 482 450 € HT.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à signer le bon de commande auprès de la CATP.